

# VIE Syndicale 81



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



Dispensé de timbrage CT ALBI

# P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

N° 65 Sup 1 septembre 2003 1.50 euros

## SOMMAIRE

- Edito : P 1
- Compte rendu CTP de rentrée P 2
- Solidarité : les PEP
- 1/2 Journée d' info syndicale : modalités
- Pétition p 3/4
- Feuillet syndicalisation

## Mardi 30 Septembre

à l'initiative de

FERC / FSU / UNSA Educ. / SGEN / SUD Educ.

Conférence Débat avec

### Geneviève AZAM

membre du conseil scientifique d'ATTAC

« Bilan et perspectives

du mouvement social

de mai-juin 2003 »

## 20 H 30 - Fac d'ALBI

## SAMEDI 4 OCTOBRE

### 1/2 journée d'info syndicale unitaire

### 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> degré

FSU - UNSA Education - Sud Education

## 9 H - Graulhet

### Foyer Léo Lagrange (près de la piscine)

# RENTRÉE 2003

## 3 MESURES AUTORITAIRES POUR COLMATER LES BRÈCHES ET COUVRIR LES ANNONCES DE FERRY

C'est en prenant des mesures autoritaires à l'encontre de 3 collègues que l'Inspecteur d'Académie boucle la rentrée scolaire. Ainsi trois Titulaires Remplaçants de la Brigade Formation Continue ne sont plus, à ce jour, sur leur poste obtenu au premier mouvement et sont affectés à titre provisoire sur un poste ouvert à la rentrée. L'Inspecteur d'Académie finance ainsi une partie des ouvertures de rentrée en puisant dans les moyens de remplacement de la Formation Continue qui servent aussi pour les congés maladie à certaines périodes.

Ces mesures nous concernent tous car elles remettent en cause les nominations des personnels au 1<sup>er</sup> mouvement avalisées en CAPD et, d'autre part, amputent notre droit à la Formation Continue.

Réagissons collectivement en signant et en faisant signer la pétition jointe.

L'Inspecteur d'Académie s'affranchit également des règles du paritarisme qui régissent les rapports entre l'administration et la profession en anticipant une fermeture d'école avant le CTP du 3 septembre, privant ainsi de rentrée 15 élèves d'une classe unique.

Le département du Tarn est touché par la campagne médiatique de Ferry sur la lutte contre l'illettrisme. Encore une fois, nous avons des effets d'annonces sans aucun moyen supplémentaire. Les 6 classes de CP à effectif réduit les sont en réorganisant la répartition des élèves sur l'école, et la mise en place des classes de CP renforcées se fait en utilisant les moyens existants du département. Le vieux proverbe *Je déshabille Pierre pour habiller Paul* est toujours d'actualité en laissant sur le bord de la route une demi douzaine d'écoles où les effectifs restent élevés car Pierre n'était pas chaudement vêtu.

Les luttes du printemps ont aussi révélé un sentiment d'exaspération face à ces politiques ministérielles axées sur l'affichage médiatique comme les langues vivantes, les TICE, les Arts, la littérature, la lutte contre l'illettrisme, la citoyenneté de l'élève,... sans aucun moyen supplémentaire.

Existe-t-il un projet politique autre que celui de démanteler le Service Public d'Education ?

Marc BOUSQUIE





## CARTE SCOLAIRE : COMPTE RENDU CTPD DE RENTREE

L'Inspecteur d'Académie ne disposant que de 3.5 postes mis en réserve au moment de la carte scolaire 2003, c'est encore une fois la banalisation de certains postes qui finance 80 % des ouvertures provisoires de rentrée.

Si l'ensemble des postes étaient pourvus, les marges de manœuvre de l'Administration seraient réduites à la portion congrue.

Les moyens utilisés sont :

5 postes G vacants faute de personnels spécialisés pour les pourvoir et donc banalisés sur Aussillon J Ferry, Castres Villegoudou, Castres Roulandou, Cambon d'Albi, Pampelonne

1 poste de psychologue sur Arthès vacant banalisé

3 postes de Titulaires Remplaçant FC banalisés

0.75 IEN pour compléter les postes fractionnés

0.33 décharge IMF car 26 postes d'IMF sont pourvus sur 27

0.50 d'un mi-temps annualisé non compensé

+ 3.5 postes de réserves

Deux écoles, Montans et Puygouzon Mat ayant connues une fermeture de classe en février 2003 voient cette classe rouvrir à la rentrée ce qui démontre la fiabilité des prévisions de l'administration. On ne les a pas taxés de tricheurs comme on peut l'entendre quelquefois à l'encontre de certains directeurs.

Les 1/2 postes attribués aux écoles de Giroussens, Couffouleux et Bellegarde Marsal complètent des 1/2 postes

existants ce qui permettra de scolariser les enfants de 2 et 3 ans à plein temps.

Sur le RPI St Avit/Lagardiole/Lescout et à Valence, 2 demi postes pour répondre à l'accueil des 2 ans.

L'école des Barrières est maintenue pour 2003/2004 avec la condition de mettre en place un projet pour stabiliser les effectifs de l'école.

Mise en place de 6 classes de CP à effectifs réduits en dédoublant les classes ce qui entraîne une hausse dans les autres classes de l'école sur Aussillon J Ferry et Fieu à Albi. Sur Herriot à Albi, le dédoublement des CP se fait en utilisant la personne chargée de l'intégration des enfants du voyage sur l'école.

Poste	École	Constat de rentrée	Moyenne avant ouverture	Moyenne après ouverture
1	St SULPICE Élémentaire	380	27,14	25,33
1	St SULPICE Maternelle	271 SANS LES 2 ANS	27.10	24,63
1	RABASTENS Elementaire	219	27.38	24,33
1	MONTANS	115	28.75	23
1	SENOUILLAC	91	30.33	22,75
1	LES BARRIERES	15	Ecole fermée en juin?	15
1	SOREZE	247	27.44	24,70
1	PUYGOUZON Maternelle	102	34	25.50
1	CLIS ALBI Curveillère			
0,5	GIROUSSENS / St ANATOLE	114	25.33	22,80
0,5	COUFFOULEUX	196	26.13	24.50
0,5	BELLEGARDE / MARSAL	62	24.80	20,66
0,5	St AVITS / LESCOUT / LAGARDIOLE	92	30.66	23
0,5	VALENCE	167	27.83	23.85
0.25	Décharge dir. Curveillère ALBI			
0.25	Décharge dir. LAUTREC			
1	Stage long AIS			
1	CP Renforcé sur le REP de Castres			

### Pupilles de l'Enseignement Public

- ⇒ Respect de la laïcité
- ⇒ Complémentarité avec les missions de l'École
- ⇒ Aides aux plus nécessiteux
- ⇒ Développement de l'esprit de solidarité

#### ADHEREZ et FAITES ADHERER aux PEP

Trouver des aides d'urgence :

- ⇒ pour que certains enfants partent en classe de découverte.
- ⇒ pour les difficultés à payer la cantine ou les transports scolaires.

Pensez aux PEP

- ⇒ pour apporter une aide à domicile pour les enfants malades.

Pensez aux PEP (en partenariat avec la MAE)

#### Les PEP, la SOLDARITE EN ACTION

(Adressez- vous aux directeurs-trices d'écoles)  
Une convention unit la JPA et la PEP pour les aides (à part égale) aux départs en centres de vacances

Se syndiquer c'est choisir de s'organiser solidairement,  
c'est défendre son métier

dessin

## SAMEDI 4 OCTOBRE MODALITÉS

1/2 journée  
d'info syndicale  
unitaire

1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> degré

FSU - UNSA Education - Sud Education

9 H - Graulhet  
Foyer Léo Lagrange  
(près de la piscine)

#### EST-CE UN DROIT ?

**OUI !** Le décret du 28 Mai 1982 qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Pour les enseignants, le ministre de l'Education Nationale a confirmé ce droit par décret le 12 Juin 87, qui prévoit **deux** demi-journées par an pour chaque enseignant.

#### QUI PEUT Y PARTICIPER ?

**TOUT LE MONDE !** Syndiqué(e) ou non, tous les instits, profs d'école, PEGC, titulaires, stagiaires, suppléants.

#### EST-ON PAYE ?

**OUI !** Cette demi-journée n'est pas une grève : c'est un droit. Elle est donc rémunérée normalement.

#### QUI DOIT-ON PREVENIR ?

Le SNUipp Tarn a déjà prévenu l'IA ainsi que les IEN. Chaque participant doit :

• **l'IEN** : informer son IEN ou son principal pour les PEGC (modèle de lettre ci-contre), si possible avant le 27 septembre.

• **les parents** : certains IEN proposent des remplacements. Si votre IEN ne vous a pas informé(e) d'un éventuel remplacement, le 2 octobre au plus tard, vous devez avertir les parents

que leur enfant n'aura pas classe ce samedi-là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-contre.

#### PEUT-ON VOUS INTERDIRE

D'Y ALLER ?

**NON !** Si quelqu'un fait pression, appelez-nous immédiatement au 05 63 38 44 34.

#### LES ELEVES DOIVENT-ILS

ETRE ACCUEILLIS ?

**NON !** En informant les parents, précisez qu'il n'y aura ni classe, ni garderie. Si tous les enseignants de l'école participent à la réunion, l'école sera fermée.

Rejoignez-nous !  
Syndiquez-vous au  
SNUipp-FSU  
Nous restons solidaires

Nom, Prénom	A , le
Fonction	
Etablissement	
<b>A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,</b> sous couvert de Madame, Monsieur l'IEN	
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Tarn le Samedi 4 octobre 2003 à Graulhet.	
Le Secrétaire Départemental du SNUipp Tarn vous a informé(e) de l'organisation de cette journée.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations respectueuses.	
	Signature
<b>Modèle à reproduire manuscritement</b>	

Le
<b>Madame, Monsieur,</b>
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret n°82447 du 28/05/82).
Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Celui-ci prend la forme de 2 demi-journées dans l'année. L'une d'elles aura lieu 4 octobre 2003.
<b>Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là car je ne serai pas remplacé-E. Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.</b>
Signature
<b>Modèle de lettre pour les parents</b>

# NON AU DÉPLACEMENT D'OFFICE DE 3 ENSEIGNANT-ES À LA RENTREE

C'est en prenant des mesures autoritaires à l'encontre de 3 collègues que l'Inspecteur d'Académie boucle la rentrée scolaire. Ainsi trois Titulaires Remplaçants de la Brigade Formation Continue ne sont plus, à ce jour, sur leur poste obtenu au premier mouvement et sont affectés à titre provisoire sur un poste ouvert à la rentrée.

L'Inspecteur d'Académie finance ainsi une partie des ouvertures de rentrée en puisant dans les moyens de remplacement de la Formation Continue qui servent aussi pour les congés maladie à certaines périodes.

La mesure autoritaire prise par Mr l'Inspecteur d'Académie lors du Comité Technique Paritaire du 3 septembre 2003 remet en cause :

- ⇒ **Les nominations à titre définitif** des personnels obtenues à l'issue des opérations de mouvement. Chacun-e sait maintenant qu'il/elle peut être déplacé-e de son poste à la rentrée.
- ⇒ **L'accès à la Formation Continue** : ce sont des dizaines d'enseignant-es du premier degré qui ne pourront plus avoir accès pour cette année à un stage.
- ⇒ **Les remplacements de congé maladie** : Les BD stages interviennent aussi sur les remplacements de congé maladie lorsqu'il n'y a plus de stage, notamment en janvier/février.
- ⇒ **Le paritarisme** : les délégués du personnel ont été mis devant le fait accompli sans qu'aucune discussion soit possible. La concertation style Raffarin devient aussi à la mode dans notre département.

**Nous demandons que le département du Tarn dispose de postes supplémentaires pour répondre aux besoins du Service Public d'Éducation.**

**Nous refusons cette gestion autoritaire de la pénurie.**

